REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

യയയ

SÉANCE DU 17 JUIN 2015

രുരുന്ദ

Présents:

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,

M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,

M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,

Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints.

Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,

M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES.

M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO,

M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,

Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA.
- Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
- M. André VIGNOT donne pouvoir à M. David CORBIN,
- M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
- M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE,
- M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

RECU

യയയ

11 - ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX

2 2 JUIN 2015

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA expose que, compte tenu du départ du Directeur Général Adjoint des Services et d'un Directeur de Pôle, et suite à la volonté de la Municipalité d'adapter l'organisation des services après une année de travail, une nouvelle structuration des services a été mise en place et des modifications doivent être apportées à l'organigramme des services municipaux (annexe).

En application de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et vu l'avis du Comité Technique en date du 6 mai 2015, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le nouvel organigramme des services municipaux, détaillé en annexe et applicable au 18 mai 2015.

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ADOPTE le rapport présenté.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARI Suivent les signatures.-

juin 2015.

LE MAIRE,

Herve LUCBÉREILH



AFFICHE LE 22/ 06/2015